

LA NEUVILLE-EN-HEZ



# La Gazette Neuvilleoise

N°63 Mai 2021

ÉLECTIONS  
RÉGIONALES ET  
DÉPARTEMENTALES  
2021

20 et 27 JUIN



**OUVERTURE DES BUREAUX : 8h00 - 18h00**

**Lieu : Salle des Fêtes**

A compter du mardi 1er juin, les horaires d'ouverture de la Mairie reprendront leur cours normal à savoir :



Lundi : 9h30 - 11h30

Mardi: 15h30 - 18h30

Mercredi : Fermé

Jeudi 15h30 - 18h30

Vendredi : 14h30 - 16h30

Une permanence des Adjointes est assurée chaque samedi de 10h00 à 11h30.



Une distribution de sacs pour les déchets verts s'effectuera le vendredi 4 juin de 17h30 à 19h00, aux services techniques.



Il existe un arrêté Municipal sur le bruit.

**MERCI DE LE RESPECTER !!!!**

Pour votre information, il est consultable sur le site de la Mairie et affiché dans le cadre municipal.



Et n'oubliez pas les services à votre disposition :

- ♦ Camion provenance : les mardis de 18h00 à 20h place de la Mairie
- ♦ Le repère du vrac : les mardis de 15h00 à 21h30 place de la Mairie
- ♦ Camion Burger : A l'entrée du village près du stade chaque dimanche à partir de 11h00



**INFO JEUNES : LE « PASS CULTURE »**

L'année de vos 18 ans, ce dispositif vous permet d'avoir accès à une application sur laquelle vous disposez de **300 euros pendant 24 mois**. Celle-ci permet de découvrir et réserver directement des offres culturelles.

Voici le lien : [laneuvilleenhez.com](http://laneuvilleenhez.com) → accueil → Pass culture

# LA PROPRETÉ, ÇA SE PARTAGE



La propreté est une affaire de tous !

Madame, Monsieur,  
Chers Neuvilleois,

Nous aurons à cœur, comme pour les élections municipales de Mars 2020, de tout mettre en œuvre pour l'organisation de ces deux élections simultanées, et donc vous accueillir dans les meilleures conditions possibles en respectant les règles sanitaires actuelles liées à la Covid 19.

Nous mettrons dans notre salle des fêtes, pour chaque élection un sens de circulation et organiserons une fluidité pour le déroulement des votes.

Pensez dans la mesure du possible à amener :

- ♦ votre stylo personnel (même si nous en avons prévu)
- ♦ votre carte d'électeur
- ♦ votre pièce d'identité

Nous vous rappelons que le port du masque demeure obligatoire.

Pour information, les horaires suivants sont les moins fréquentés :

- De 8h00 à 9h30
- De 13h00 à 14h30
- De 17h00 à 18h00

Essayez de venir durant ces créneaux horaires.

Vous pouvez également en cas d'absence donner préalablement une procuration.

**Nouveauté :**

Vous pouvez désormais être bénéficiaire de deux procurations au lieu d'une.

Le secrétariat de la Mairie reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire concernant ces élections.

Avec ma sympathie.

**Jean-François DUFOUR,**  
**Maire**